

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/25

DATE DE
CONVOCAION
17/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
17/03/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
29/03/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 28

L’an deux mille vingt trois
Les vingt-trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Olivier ROBERT, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

ABSENT EXCUSÉ : Monique CARUSO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette DOS SANTOS

OBJET : CREATION DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU le tableau des emplois et des effectifs,

CONFORMÉMENT l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité ;

DECIDE de créer les emplois suivants :

1- FILIERE POLICE MUNICIPALE

- 1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet (catégorie C)
- 1 poste de Brigadier-chef principal à temps complet (catégorie C)

2- FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet (Catégorie B)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)

3- FILIERE ANIMATION

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet (Catégorie B)

DIT que, par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels conformément à l'article L332-8 à L332-14

FIXE la rémunération de ces emplois en fonction du cadre d'emplois concerné

MODIFIE le tableau des effectifs et des emplois en conséquence,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires aux rémunérations et charges des agents au chapitre 012 du budget 2023 et suivants

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS